

**PROJET DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 18 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15  
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13  
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémouhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Christine Robin donne procuration à Patricia Dumas  
Fabien Plasson donne procuration à Alexandre Vagnon

Date de convocation : 12 décembre 2024

Secrétaire de séance : Nans Perrin

**Objet : convention Département de la Loire/Commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Aménagement de la traversée d'agglomération du bourg de Saint-Julien-Molin-Molette Sur les rd 8  
et rd 503 en agglomération**

La commune de SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE souhaite réaliser des aménagements destinés à améliorer la sécurité des usagers et apaiser la circulation lors de la traversée d'agglomération. Ces équipements concernent les RD 8 et RD 503 et sont présentés sur les plans joints à la présente convention

La présente convention a pour objet de préciser :

- La maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de voirie sur les RD 8 et RD 503 dans l'agglomération de SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE,
- La maîtrise d'œuvre des travaux correspondants,
- Les modalités de financement des opérations,
- Les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages,
- Les responsabilités de chacune des parties.

Le Département autorise la commune de SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE à réaliser les travaux dont elle a la charge dans l'emprise des routes départementales.

Le conseil municipal, après délibération, par 3 voix contre et 12 pour,  
AUTORISE Mme la maire à signer cette convention

La maire  
Céline Elie



Secrétaire de séance  
Nans Perrin

